

Moyens d'actions et d'informations

- ▶ Site internet
- ▶ Bulletins d'informations
- ▶ Documents nationaux et départementaux
- ▶ Conférences, colloques
- ▶ Ecoute téléphonique, guidance parentale
- ▶ Possibilités pour les adhérents d'être informés sur divers documents et textes officiels
- ▶ Groupes de paroles : lieu d'écoute et d'échanges entre parents (Annecy, Haute Vallée de l'Arve, Chambéry, St Jean de Maurienne...)
- ▶ Médiation auprès de l'Education Nationale et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Pour être reconnus par les différentes instances officielles, nous devons être nombreux. Nous n'atteindrons nos objectifs qu'avec votre soutien. Merci d'adhérer à l'association.



Présidente **Martine VALENZANO**
204 rue de la Bourbandière - 73870 St Julien Montdenis
E-mail : asso@abc-dyslexies.fr

Je suis peut-être dyslexique ?

J'ai parfois du mal
à me repérer

Je confonds
les sons,
les lettres...

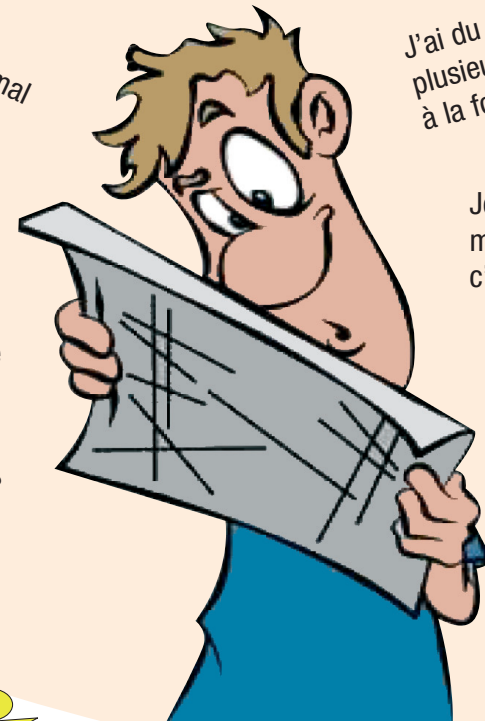
Je suis lent en lecture
et écriture

Je lis et j'écris
difficilement

J'ai du mal à retenir
plusieurs informations
à la fois

Je suis bon à l'oral
mais à l'écrit
c'est la catastrophe !

Pourtant,
je suis intelligent,
créatif, imaginatif !



Ne restez pas seuls

APEDYS-DES 2 SAVOIE

Association de Parents d'Enfants Dyslexiques
*Troubles spécifiques d'apprentissage
du langage oral et écrit*

Contactez-nous au **04 79 83 35 86**

ou asso@abc-dyslexies.fr

consultez notre site : www.abc-dyslexies.fr

La dyslexie s'explique par une organisation cérébrale différente, qui peut entraver la lecture, l'écriture, l'épellation et/ou l'expression orale, et ce, en dépit d'une intelligence normale, d'un enseignement traditionnel de lecture et de conditions socio-culturelles adéquates. Elle se transmet génétiquement et son origine est biologique.

On naît dyslexique, on meurt dyslexique

Ni les parents, ni les enseignants ne sont responsables de ce trouble spécifique d'apprentissage ; mais ils ne doivent plus l'ignorer.

La dyslexie touche 4 à 6% d'écoliers appartenant à tous les milieux sociaux, soit un à deux enfants par classe

(selon circulaire 2002.024 paru au B.O. du 7/02/2002)

A des degrés de gravité plus ou moins sévère, la dyslexie est souvent liée à certains troubles associés :

- ▶ d'acquisition du langage oral
- ▶ d'orientation dans le temps ou dans l'espace
- ▶ de discrimination visuelle et/ou auditive
- ▶ de latéralisation
- ▶ d'attention
- ▶ de mémorisation
- ▶ d'analyse séquentielle
- ▶ de dysorthographe, quelque fois de dyscalculie ou de dysgraphie

Il arrive fréquemment qu'une personne dyslexique ait des habiletés et des dons spéciaux, associés à des aptitudes visuo-spatiales supérieures. Le contraste de ces habiletés avec ses faibles compétences de base rend **la dyslexie déroutante pour les parents, enseignants, employeurs.**

- ▶ Ecouter et conseiller les parents d'enfants en difficulté d'apprentissage du langage écrit
- ▶ Diffuser des informations par tous les moyens sur la spécificité de ces troubles auprès des parents, enseignants, professionnels non avertis, ainsi que les pouvoirs publics secteur Education et Santé
- ▶ Préconiser la mise en place d'une formation de base des enseignants et des professionnels non spécialistes des troubles du langage écrit
- ▶ Orienter pour l'évaluation des troubles mais aussi des aptitudes de l'enfant (bilan orthophonique et bilan neuro-psychologique)
- ▶ Œuvrer pour un dépistage précoce systématique
- ▶ Mettre en place une étroite collaboration entre les enseignants, les parents, rééducateurs et médecin scolaire lors des projets individualisés de scolarisation
- ▶ Aider à l'orientation en fonction des capacités intellectuelles bien réelles de l'enfant, au-delà d'un handicap purement formel, pour une vie d'élève puis d'adulte réussie